

Le procédé d'évaluation utilisé avant la formation

Pour les formations à catégorie A1 (hors formation de 7 heures)
et A2 du permis de conduire

L'évaluation de départ s'effectue avant la signature du contrat afin de déterminer le nombre prévisionnel d'heures pour la formation.

L'évaluation se déroule avec un enseignant de conduite sur une piste d'entraînement, elle dure une heure et est suivie d'une analyse des résultats.

Les compétences évaluées sont :

- L'expérience de la conduite
- La connaissance du véhicule
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les habiletés liées à la conduite automobile
- La compréhension et la mémoire
- La perception
- L'émotivité

A l'issue de l'évaluation une proposition de prévisionnel d'heures de formation est proposée à l'élève qui pourra valider la proposition par une signature.